

Charte Boutique

Office de Tourisme de Bourg Cubzaguais

Les engagements de l'Office de Tourisme

Le visiteur est au cœur de toutes nos actions, notre priorité est de le satisfaire en prenant en compte :

- L'écoute de nos visiteurs et notre engagement à leur fournir le meilleur service.
- Le développement de produits en tenant compte des besoins actuels et futurs des visiteurs.
- La fiabilité des réponses apportées à nos visiteurs.
- Des actions entreprises qui ont un engagement pour l'image de l'Office de Tourisme.

La politique de choix des produits

- La vente de produit boutique se rapporte à la finalité première de l'Office de Tourisme qui est de mettre en avant son territoire et ses producteurs locaux. L'Office de Tourisme s'efforcera de proposer des produits qui se distinguent de ceux des commerçants (politique de non-concurrence) et reflétant l'identité du territoire : un savoir-faire industriel et artisanal.
- L'Office de Tourisme propose des produits qui répondent aux besoins des visiteurs et qui permettent de mettre en avant le territoire à l'aide d'une gamme diversifiée de produits : livres, cartes postales, guides touristiques, magnets, accessoires souvenirs, spécialités culinaires... L'objectif est de rendre la boutique attractive autour de 3 principales thématiques : le vin, la gastronomie et le patrimoine.
- Les produits commercialisés au sein de l'espace Boutique, issus de préférence de circuits courts, se doivent d'être issus du territoire et de la destination Blaye Bourg Terres d'Estuaire en priorité voir du département, représentatifs de ses savoir-faire. Des produits fabriqués à l'échelle nationale pourront être sélectionnés sous condition que ceux-ci ne puissent être fournis au niveau départemental ou régional et représentant une offre en cohérence avec la demande des visiteurs.
- Les producteurs et artisans présents au sein de l'espace Boutique s'engagent à utiliser au maximum des matières premières issues de l'économie locale. Ceci permet non seulement d'être en cohérence avec notre souhait de promouvoir les spécialités territoriales mais aussi de faire fonctionner l'économie locale. Ceci nous permet d'assurer, avec transparence, la traçabilité des produits.
- L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser un produit si celui-ci ne correspond pas à la politique de choix définie ci-dessus. Tout comme l'Office de Tourisme se réserve le droit d'exclure un fournisseur si celui-ci ne respecte plus les conditions requises.

La politique tarifaire

- Les tarifs de vente propre à l'Office de Tourisme doivent faire l'objet d'une délibération, ainsi que les marges sur la vente des produits non issus de l'Office de Tourisme. La marge applicable de l'Office de Tourisme est définie par le Conseil d'exploitation et approuvée en Conseil communautaire. L'Office de Tourisme privilégie le dépôt-vente à l'achat quand cela est possible et adapte sa gamme en fonction de sa stratégie et de sa clientèle. Des tarifs spécifiques/ponctuels pourront être définis si nécessaire sous réserve d'un avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.